



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

spectacle vivant

Question écrite n° 9378

Texte de la question

Mme Michèle Fournier-Armand appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation des cavaliers engagés dans le domaine du spectacle équestre. Actuellement, ces véritables artistes professionnels qui se produisent sur les plus grandes pistes du monde relèvent soit du secteur sportif, soit du secteur agricole. Elle souhaite donc connaître l'avis de la ministre quant à la création d'une filière artistique professionnelle dédiée au spectacle équestre et permettant la reconnaissance de cet aspect du spectacle vivant dont les Haras nationaux et les institutions françaises du cheval sont, tout à la fois, le conservatoire vivant et le creuset de la création contemporaine.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication soutient l'art équestre dans le cadre de sa politique en faveur des arts du cirque, et plus largement du spectacle vivant. Sont ainsi aidés le Cirque national Alexis Gruss et l'Académie d'art équestre de Versailles, dirigée par Bartabas. On peut également mentionner le Théâtre du Centaure, compagnie de cirque contemporain installée à Marseille, utilisant l'art équestre, ainsi que plusieurs autres troupes de cirque faisant appel à ces disciplines, dans le cadre de leurs spectacles. La filière équestre est par ailleurs présente, en tant que profession, dans plusieurs autres domaines tels que les manifestations et les compétitions sportives ou les pratiques de loisirs, sans oublier l'ensemble des activités et des missions développées par les Haras nationaux. Si ces domaines ne relèvent pas des champs d'intervention du ministère de la culture et de la communication, il est essentiel que des relations partenariales puissent être nouées entre les différents acteurs composant ce secteur, à leur initiative.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Fournier-Armand](#)

Circonscription : Vaucluse (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9378

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 novembre 2012](#), page 6389

Réponse publiée au JO le : [25 mars 2014](#), page 2802